



UFR LETTRES ET LANGUES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 12-12-24 / N°05 – Approuvé le 13/02/2025

Le directeur de l'UFR Lettres et Langues, Stéphane BIKIALO

Membres élus présents :

Collège A :

BIKIALO S, BLOCH B, CERISIER, HANOTE S, DIAZ

Collège B :

BAGINI L, GONZALEZ MEDIANO D, PICKER M, TEIXEIRA S, THOUVEREZ L

Collège BIATSS :

DAMPURE C, MADEC J

Collège des Usagers :

GOUSSEAU A, BONNARD S, AL JOUMAA A

Collège Personnalités extérieures :

/

Procurations :

BILLARD H à THOUVEREZ L

PEYROL-KLEIBER E à THOUVEREZ L

MARTIN M à TEIXEIRA S

SASSONIA J à BIKIALO S

BROQUEREAU M à DAMPURE C

CHARLES-DUPUY C à DAMPURE C

Invités permanents présents :

LE MOING A, GUILBARD A-C, GUIILLEE C

Invités ponctuels présents :

SUBBOTINA G, VIGNERON-BOSBACH J, ABRAM B, ROBERT J, NITA R

ORDRE DU JOUR

- 1) Informations générales
- 2) Approbation du PV des 14, 21 et 28 novembre
- 3) Retour sur la campagne d'emploi
- 4) Vote sur les principes des priorités lors des campagnes d'emploi
- 5) Vote sur l'actualisation de la commission recherche
- 6) Vote sur la prise en compte d'une part de formation disciplinaire alternative « Culture et Science » pour la NOF
- 7) JPO 15 février
- 8) Point Relations internationales
- 9) Point commission pédagogie

Monsieur Bikialo accueille les participants. Il ouvre la séance à 14h20.

Le quorum étant atteint (21 présents et représentés), le conseil peut délibérer valablement.

Prise de notes : Sylvie Hanote

La secrétaire de séance : Céline Guillée

1) Informations générales

a) Conseil d'UFR déplacé au 17 avril remis au 10 avril

b) Mobilisation contre la politique budgétaire nationale

L'équipe de direction s'excuse de maintenir un conseil d'UFR un jour de grève, mais ce conseil était compliqué à déplacer.

Stéphane Bikialo indique par ailleurs que, tout en soutenant la mobilisation, il regrette la multiplication des dates de mobilisation non suivies d'effets (qui épuisent les collègues et décrédibilisent le mouvement). Il est favorable à une grève générale reconductible.

Il propose de fédérer en janvier en concrétisant les conséquences du PLF (projet de loi de finances) auprès des étudiant.es : une baisse de la masse salariale et des recrutements signifie moins d'encadrement et de disponibilité des enseignant.es qui sont en surcharge et souvent bénévoles (comme pour l'encadrement des masters et des thèses).

Il suggère la mise en place d'ateliers (cantine, création...), de cours hors les murs, d'arrêt des responsabilités sur 1-2-3 semaines (pour éviter les rythmes décalés) avec manifestations, avec les autres UFR, avec d'autres universités... > vote mi-janvier sur ce projet de « mobilisation créative », en fonction aussi du budget 2025 qui sera annoncé. Avec une question posée à tous les enseignant.es : prêt ou non à se mobiliser pour protester contre la pénurie ? avec la création d'un collectif de mobilisation au sein de l'UFR.

Béatrice Bloch évoque le CR de la CP CNU

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CP-CNU/idChild/0>

qui rappelle des conséquences directes comme la hausse annoncée des droits d'inscription... Elle insiste sur la nécessité que ce mouvement soit collectif, sur l'importance d'arriver à se coordonner.

Jean-François Cerisier rappelle l'état des budgets de toutes les universités : ce sont les petites universités qui sont les bons élèves et les grandes universités ont des budgets déficitaires.

c) Machines placées dans le hall de l'UFR

Suite à des dysfonctionnements à répétition, l'équipe décanale a reçu le CROUS et Maxicoffee pour faire un point sur les machines du hall de l'UFR. A noter que c'est le CROUS qui a le marché pour notre UFR, comme c'est également le cas dans certains services communs comme une partie des bibliothèques ainsi que dans un bâtiment de SFA. A noter également qu'il est possible de mettre fin à ce marché, si l'UFR le souhaite, moyennant un préavis d'1 mois.

Concernant les pannes, d'après Maxicoffee, elles peuvent être liées à des questions de réseau. Une des pistes de solution à tester serait de raccrocher les machines à notre réseau.

Sur le plan des tarifs, Maxicoffee a fait une proposition au CROUS. Ils sont en attente de leur retour.

Pour la partie restauration (cafétéria), une autre réunion est prévue avec la direction du CROUS pour discuter là encore des tarifs, du goût et des choix offerts aux usagers de l'UFR.

d) Incivilités bât. A

Depuis quelque temps, des incivilités sont commises dans le bâtiment A entre le 2^{ème} et le 3^{ème} étage. Ces dégradations ont pour conséquence un surplus de travail pour l'équipe logistique de l'UFR, ce qui n'est pas concevable ni acceptable. Un message va être envoyé à toutes et tous par l'équipe décanale pour appeler au respect des locaux.

2) Approbation du PV des 14, 21 et 28 novembre

Les comptes rendus ne sont pas encore finalisés et ne peuvent donc pas être soumis au vote du conseil ce jour.

Ces trois comptes rendus ainsi que celui du conseil de ce jour, seront envoyés à tous les membres du conseil pour relecture et correction dans un délai raisonnable afin de permettre à toutes et à tous d'en prendre connaissance et de procéder à leur validation lors du prochain conseil qui se tiendra le 16 janvier 2025.

3) Retour sur la campagne d'emploi

Stéphane Bikialo présente ses excuses si certains de ses propos ont pu paraître abrupts lors des différents échanges sur les postes à l'UFR (conseils extraordinaires des 21 et 28 novembre). Il met néanmoins en garde les élu.es du conseil de ne pas prendre la parole en lien avec leur département mais d'avoir une vision plus large au niveau de l'UFR. Béatrice Bloch s'étonne de la remarque faite car ce n'est pas le ressenti qu'elle a eu lors des échanges des deux conseils extraordinaires. Elle a au contraire eu le sentiment que les personnes qui ont pris la parole avaient la volonté de travailler pour la collectivité et non pour un département en particulier.

Stéphane Bikialo revient ensuite sur la situation générale ; il précise que la situation budgétaire est complexe sur l'ensemble du territoire et les choix faits sont différents selon les établissements : gels de postes voire campagne blanche complète à Rennes, par exemple.

Il rend ensuite compte de la réunion du 6 décembre qui a réuni directions d'UFR et directions des unités de recherche.

L'UP a décidé de ne pas faire porter la diminution de l'enveloppe budgétaire obtenue par le Ministère pour 2025 uniquement sur la campagne d'emploi. D'autres leviers ont été activés comme la baisse des investissements de 50% (soit 2 millions d'euros) dans le mobilier et la flotte automobile sur l'ensemble de l'UP, ainsi que la mobilisation du fonds de roulement (FDR) à hauteur de 11,5M d'euros en 2025 (dont 6 millions sur la masse salariale), soit 1/3 du FDR total de l'UP. C'est la quasi-totalité de l'argent mobilisable, et cela ne sera pas possible en 2026.

Ceci dit la Présidence a tout de même dû opérer une limitation des postes pourvus pour la campagne d'emploi (des décalages, des postes non renouvelés...) et, de manière structurelle, un redimensionnement de l'offre de formation au regard des standards nationaux devra être recherchée : en particulier des licences avec des options, des groupes à très faibles effectifs. Une discussion va donc se mettre en place avec les directeurs et directrices, pour une offre soutenable et un accueil des étudiant.es digne de ce nom : il s'agit bien, selon Virginie Laval, de garder la richesse pluri-disciplinaire de l'offre mais ne pas fragmenter à outrance. Le potentiel d'enseignants devrait permettre de soutenir nos offres de formation sans déclencher d'heures complémentaires ni le recours aux vacances comme c'est le cas actuellement.

Pour l'avenir, S. Bikialo rappelle la méthode d'élaboration de la campagne d'emplois adoptée par l'UP :

- Une approche globale (E/EC/BIATSS),
- Renforcer la démarche pluriannuelle,
- Améliorer la capacité à attirer des contractuels par l'augmentation à 5 ans de la durée maximum de CDD et une politique incitative de CDisation,
- Pour les postes BIATSS, résorber au maximum les décalages corps/fonctions,
- Volonté de l'UP d'avancer la date du vote sur les postes (novembre en 2025, sans doute, pour la campagne 2026).

Stéphane Bikialo précise qu'au niveau de l'UFR, nous avons :

- Un potentiel de 37511h,
- Une cible (enveloppe attribuée) de 42398h,
- Un nombre d'heures consommées de 43300h auxquelles il faut ajouter 3909h pour les formations locales (DU CFLE et agrégations) = 47209h.

Ce nombre d'heures complémentaires n'est pas tenable. Certes, certaines d'entre elles ne peuvent pas être évitées, comme celles liées aux décharges de collègues impliqués dans leur département, dans l'UFR ou, plus généralement au sein de l'établissement ou celles liées à l'obtention de congés pour recherche ou pour projets pédagogiques, pour des délégations CNRS, etc. Le recours à des vacataires est également inévitable dans les cas où il s'agit de l'intervention de professionnels nécessaires à la qualité de certaines formations spécifiques. Il y a aussi des HC qui sont structurelles, en lien avec la perte de postes. Néanmoins, il va falloir œuvrer à réduire le nombre d'heures en lien avec la cible donnée tous les ans par la présidence de l'UP.

Ce travail de réflexion sur la réduction des heures a commencé à s'engager au niveau de l'équipe décanale, notamment avec le centre FLE, qui a abouti à la proposition d'une homogénéisation du volume horaire pour les DU à 220h. Un début d'échange et de réflexion s'est également engagé avec les collègues du département d'ADS et de Lettres en 2023-2024 et vient d'être lancé avec le département SDL. Ce même travail de réflexion va se poursuivre avec les autres responsables de formations et les directions des différents départements auxquels sont adossés les formations.

Stéphane Bikialo présente ensuite plus précisément les résultats de la campagne d'emploi pour l'UP et pour l'UFR.

Au niveau de l'UP, orientations de la campagne d'emploi 2025 selon Virginie Laval :

- Privilégier une approche équilibrée entre formation et recherche et agir sur la structure d'emploi de l'établissement,

- Maintenir un niveau soutenable de recrutements au profit de la trajectoire de l'Université,
- Renforcer les mutualisations de proximité afin d'améliorer notre fonctionnement et notre pilotage, sans entrer dans des choses incohérentes,
- Renforcer la démarche pluri-annuelle de repyramidage : se projeter sur 3 ans,
- Améliorer la capacité à attirer et conserver des contractuels par l'augmentation à 5 ans de la durée maximum de CDD et une politique incitative de CDisation (actuellement seulement fin de carrière, métiers en tension...),
- Résorber les décalages corps/fonctions,
- Maintenir les compétences sur nos métiers en tension en CDisant,
- Permettre de stabiliser des services en ouvrant des concours.

Méthode :

- Approche globale E / EC et BIATSS,
- Concertation approfondie avec les composantes,
- Approche pluriannuelle renforcée,
- Démarche nécessaire de priorisation des demandes d'ouvertures des postes,
- Recherche de cohérence stratégique des projets des composantes ou services avec les orientations politiques de l'établissement.

Au niveau de l'UFR

Sur 10 postes demandés, 5 seront ouverts au concours :

1. PRAG/PRCE FLE
2. PR 9^{ème} - Littérature française / FoReLLIS
3. PR 18^{ème} Esthétique du cinéma / FoReLLIS
4. MAST Marketing du livre
5. MCF 7^{ème} / FoReLLIS

+ un poste de MAST en Arts du spectacle automatiquement renouvelé.

Ces postes seront définitivement validés par le CA du 20 décembre 2024.

A noter que le poste de PRAG/ PRCE est en fait le poste de MCF 12^{ème} section (Martin Rass) => perte sur l'UFR d'un poste de MCF au profit d'un poste du second degré.

Il est enfin acté par la présidence que l'UFR obtiendra 5 postes d'ATER sur les postes demandés qui ne seront pas mis au concours en 2025. En d'autres termes, à ce stade, aucun poste de l'UFR ne sera redéployé sur l'UP.

S. Bikialo rappelle également qu'il y a eu 2 repyramidages sur l'UFR en 2024 : 1 en 11^{ème} section – département d'études anglophones ; l'autre en 18^{ème} section - département d'arts du spectacle. Le repyramidage est maintenu en 2025.

En ce qui concerne les postes BIATSS, il n'y a pas eu de redéploiement non plus sur les postes de l'UFR. A noter qu'on avait demandé des créations que l'on n'a pas obtenues.

Elvire Diaz mentionne que des nouvelles fonctions sont créées au sein de l'UP créant, de fait, des nouveaux besoins et non pour « éponger » les choses.

Il pourrait être intéressant de demander à l'UP d'avoir un état des lieux sur la campagne des postes BIATSS, notamment pour avoir une idée de la politique menée par l'UP dans ce cadre.

Pour finir sur la campagne des postes 2025, Stéphane Bikialo propose d'avoir un effet mémoire sur le profil des postes obtenus. Par exemple, 3 postes 2025 sont adossés au laboratoire FoReLLIS ; volonté de diversifier à l'avenir.

Sylvie Hanote propose d'avoir également un effet mémoire sur la partie enseignement – et donc en lien avec les départements de formation.

En lien avec la campagne des postes BIATSS, elle demande si le poste statutaire d'ingénieur d'étude pour les laboratoires FoReLLIS et MIMMOC sera bien maintenu au niveau de l'UFR. On a eu 2 CDD successifs ; il est important que ce poste soit ensuite mis au concours. Céline Guillée répond que cela est bien le cas et que le poste devrait être ouvert lors de la prochaine campagne : d'abord ouvert en interne puis, éventuellement, en externe, si la campagne s'avérait infructueuse.

André Magord demande si on peut refuser la mobilité interne. Céline Guillée lui répond que c'est une règle de la fonction publique, donc que la mobilité interne est obligatoire.

Béatrice Bloch pose la question de l'évolution des carrières des personnels BIATSS. Comme cela a été précisé plus tôt, un effort est fait par l'UP pour l'évolution des carrières des collègues, notamment dans le cadre de la résorption des décalages corps/ fonctions.

Anne-Cécile Guilbard revient sur la particularité de nos intervenants à l'UFR qui ont souvent un statut d'intermittent du spectacle. Les règles en vigueur ont posé problème dans le cadre du recrutement d'un collègue sur un poste de PAST. L'équipe décanale a suivi le dossier de manière étroite et le collègue a pu obtenir un poste.

Perspectives campagne d'emploi 2026 :

- Gestion de la campagne d'emploi sous la forme d'un pool d'emplois à l'échelle de l'établissement,
- Approche triannuelle,
- Priorisation de 1 à « n » pour « n » postes demandés,
- Prolonger la perspective de repyramidages internes,
- Principe du maintien d'une partie des postes disponibles EC en décalage sous forme d'ATER (donc 2ème année d'ATER),
- Intégration des structures de recherche dans la concertation,
- Renforcement de l'argumentaire attendu pour les postes d'E/EC :
 - o Double argumentation Formation + Recherche pour EC
 - o Avis du CAC sur les profils des postes E et EC
- Approche filière métier pour les postes Biatss.

4) Vote sur les principes des priorités lors des campagnes d'emploi

L'équipe décanale propose aux membres du conseil de voter la priorité du maintien des postes de PR sur ceux de MCF lors des prochaines campagnes d'emplois au niveau de l'UFR.

Les raisons de cette proposition sont les suivantes :

- a- Risque de ne jamais récupérer de postes de PR si on ne les rend pas prioritaires (car ils sont très coûteux en masse salariale et il a bien été précisé que pour demander un PR sans support PR existant il faudrait que l'UFR rende 2 MCF).
- b- Presque tous les départements ont exprimé des besoins en PR (espagnol, italien, portugais, l'HCERES pour LEA...), d'autres départements ont fait savoir que lors de départs à la retraite qui s'annoncent il faudrait absolument maintenir les PR (anglais, Lettres, SDL) et un repyramidage est en cours pour continuer à résorber un déficit de PR proportionnellement aux MCF dans plusieurs départements (idée d'une proportion 30/40% PR).
- c- Importance dans le cadre des formations de Master : des étudiant.es s'inscrivent dans nos formations de Master en lien avec le profil de collègues PR (et non MCF), notamment pour la poursuite d'étude en doctorat.

- d- Lors des échanges avec la DAJA sur les départements au sein de l'UFR, le directeur de la DAJA avait mentionné que la présence d'au moins un collègue PR était nécessaire pour qu'un département de formation existe.

André Magord est d'accord sur le fait qu'il est absolument nécessaire de ne pas perdre de postes de PR, notamment pour la défense de nos formations.

Anne-Cécile Guilbard mentionne la question des CES, des comités de sélection, etc. Besoin de collègues de rang A qui sont les seuls qui peuvent évaluer les dossiers des collègues PR et MCF.

Sylvie Hanote comprend les raisons menant à la proposition faite par l'équipe décanale mais elle s'inquiète pour l'avenir des jeunes docteurs et docteuses et sur l'existence même des postes de MCF si on vote pour cette priorité, d'autant plus dans une période où on a, en plus, le repyramidage qui voit les postes de MCF se transformer en postes de PR. Le repyramidage est bien entendu une très bonne nouvelle pour les collègues ayant passé leur HDR, mais il comporte le risque de vider le corps des MCF. Si on vote aujourd'hui sur la priorité des postes de PR sur ceux de MCF, est-ce qu'on ne va pas accélérer le processus ? Elle pose enfin la question d'une éventuelle inégalité entre départements et laboratoires. Dans une période budgétaire tendue, il paraît en effet difficile pour les départements et laboratoires qui ont des postes de PR susceptibles d'être mis au concours d'accepter qu'ils soient redéployés dans d'autres départements/ laboratoires. Or, si les postes de MCF deviennent moins prioritaires, il ne faudrait pas que cela crée une inégalité dans le recrutement tout court pour certains départements.

Une discussion s'engage : on a vu des glissements de postes au cours des années précédentes d'un département à l'autre et d'un laboratoire à l'autre, mais cela a eu lieu dans une période budgétaire moins préoccupante qu'actuellement. Il faudra donc être vigilant.e et « jouer collectif ».

Une question est posée sur les chaires junior et la position de l'UP à ce sujet. D'après S. Bikialo, une demande a été faite par l'UFR droit.

A l'issue des échanges, les membres du conseil demandent qu'il n'y ait pas de vote de principe sur la question de la priorité des postes de PR sur ceux de MCF, mais que cela sera rappelé à chaque début de campagne d'emplois.

Stéphane Bikialo revient enfin sur les dates de la prochaine campagne d'emplois : Dans le cadre de la volonté de l'UP de faire voter les postes plus tôt dans l'année (en novembre 2025 plutôt qu'en décembre, comme cela a été le cas cette année), il est proposé que la campagne d'emplois 2026 commence à être discutée dès janvier 2025. Comme pour la précédente campagne d'emplois, des réunions avec les responsables des départements et les directions des laboratoires seront organisées. Enfin, il est rappelé qu'il faut intégrer une approche pluriannuelle (sur 3 ans).

5) Vote sur l'actualisation de la commission recherche

S. Bikialo rappelle qu'une réflexion est entamée depuis plusieurs mois sur la révision des statuts de l'UFR, qui comprend notamment la révision du règlement intérieur du CFLE (présenté en janvier), et qu'il n'a eu à ce jour aucun retour d'élus du conseil.

Dans le cadre de la révision de ces statuts, Anne-Cécile Guilbard, assessesseure à la recherche, propose aux membres du conseil une évolution de la constitution de la commission recherche.

Pour rappel, à l'heure actuelle, sont membres avec voix délibérative : 1 collègue par laboratoire (2 pour FoReLLIS car le laboratoire est très conséquent en nombre de membres par rapport aux autres laboratoires de l'UFR comme le CRLA, MIMMOC ou TechNE).

Vote 1 : Il est proposé que les laboratoires CEREGE et CESCUM apparaissent comme invités permanents avec voix consultative (et non délibérative) à la CR.

◆ **La proposition est votée à l'unanimité des présent.e.s.**

Vote 2 : Dans le cadre du lien entre formation et recherche, la proposition faite par l'équipe décanale est de donner, en plus, une voix délibérative à un.e collègue responsable de mention de Master : Arts, ALC, LLCER, IME, SDL.

◆ **La proposition est votée à l'unanimité des présent.e.s.**

Vote 3 : Une autre proposition est de passer à 2 voix pour la direction de l'UFR (doyen ET assessesseure à la recherche) alors qu'aujourd'hui il n'y a qu'une seule voix délibérative pour la direction de l'UFR (celle du doyen), l'assesseure ayant une voix consultative.

◆ **La proposition est votée à l'unanimité des présent.e.s.**

Il faudra en revanche vérifier que les équilibres entre les laboratoires sont respectés, même si les membres de la commission recherche ne siègent pas de manière partisane pour un laboratoire en particulier mais œuvrent pour la recherche au sein de l'UFR.

6) Projet « Actualité culturelle et scientifique » pour la NOF

La proposition qui est faite s'inscrit dans la nécessaire réduction des heures en vue de la prochaine offre de formation en évitant des mesures comme celle du 5% connue en 2013-2014. L'UFR est considérée comme sur-encadrée – par rapport aux UFR équivalentes en nombre d'étudiant.es – et donc il faudrait arriver à une quasi absence d'heures complémentaires en dehors de celles assurées par des professionnels qui apportent des compétences que nous n'avons pas en interne.

L'idée globale est de protéger un certain nombre de formations, notamment celles à petits effectifs, et cela touche, entre autres, les formations de Master. Cette approche est soutenue par la présidence de l'UP. Il faut donc que chaque formation réfléchisse aux endroits où elle doit faire les choix (en particulier le nombre de groupes de licences, les parcours, les sous-groupes d'UE4...).

L'autre point d'entrée étant quand-même la question de surcharge de travail des étudiant.e.s souvent évoquée en lien avec le volume d'heures de cours assez conséquent (même s'il faut revoir aussi et surtout peut-être les créneaux, les EDT et les évaluations trop nombreuses).

La proposition faite par l'équipe décanale, qui s'inscrit dans l'optique de la formation à et par la recherche dès la licence, est de mettre en place une liste de conférences, journées

d'études, colloques qui seront ouverts à l'ensemble des étudiant.e.s. Les heures de suivi de ces événements scientifiques seront proposées en heures étu. sans heures ens. (l'encadrement serait pris sur le référentiel, dans les heures de « projets tutorés » qui ont été augmentées). Ces conférences, journées, séminaires... sont actuellement proposés en plus aux étudiant.es alors qu'ils relèvent bien d'une forme de formation disciplinaire.

Dans ce cadre, il s'agirait de réserver 10h par semestre qui seront prises sur la partie disciplinaire de chaque formation : pas de marge de manœuvre sur les UE transversales. Ces 10h seraient proposées par l'équipe pédagogique/le ou la responsable de formation afin de s'assurer de la dimension disciplinaire, adaptée à chaque formation.

Cette proposition pour l'UFR serait soumise comme idée de cadrage UP à la VP formation.

L'économie dépendra de la place envisagée (dans des UE avec groupes/parcours ou pas ou plus transversales) : mais au minimum si on considère que tout étudiant doit avoir ces 10h (donc voir pour les LAS et PPPE) :

- Licence = 20h x 3 ans = 60h x 7 licences + CFLE (Lettres, LSPO, ADS, LLCER espagnol, LLCER anglais, LEA, SDL, CLFE) = 480h
- Master = 20h x 2 ans = 40h x 8 mentions = 320h (mais si on le fait par parcours, ce qui serait mieux, car SASC plus spécialisé) : 40x19 parcours = 760h = 1240h économisées

Une discussion s'ensuit au sein du conseil :

- Sur le nombre d'heures : penser au niveau de l'année plutôt qu'au semestre, par exemple 12h annuelles ?
- Selon Bianca Concolino, cela pourrait être utile pour les parcours pré-pro.
- Sur la pertinence de commencer dès le S1.
- Sur la mise en œuvre pratique : faut-il prévoir des créneaux réservés ? Est-ce que cela est envisageable dans le cadre d'événements scientifiques qui seraient contraints ? Une proposition est faite par l'équipe décanale de prévoir certains de ces événements le jeudi après-midi, mais cela pose des questions en lien avec la banalisation des cours sur ce créneau-là que tout le monde souhaite préserver.
- Sur le fait que ces heures existent déjà dans certaines formations, en particulier de master. Jean-François Cerisier mentionne ainsi qu'en IME, des pratiques de ce type sont déjà mises en place pour permettre aux étudiant.e.s de suivre des MOOC en lien avec leur formation.

La question des MCC est également posée. La proposition initiale par l'équipe décanale est de proposer ce suivi d'événements scientifiques et culturels sous forme de quitus. Un débat a lieu et la proposition de la création d'un porte-folio est faite et il faudrait que ces heures entrent dans le cadre d'un projet pédagogique précisé auprès des étudiant.e.s.

Ludivine Thouverez, tout en trouvant le principe intéressant, pense que d'autres idées seraient plus judicieuses : réduction du nombre d'heures d'UE4, des UEO, des heures dans d'autres UFR, etc.

7) JPO 15 février

La journée portes ouvertes de l'UP aura lieu le samedi 15 février 2025 de 9h à 17h. Des tables rondes dans la salle des actes (3 dans la journée) sont prévues cette année avec un accès continu (sans fermeture à la pause méridienne).

Ces tables-rondes réuniront plusieurs collègues sur des sujets transversaux et prenant le point de vue d'élèves (du lycée) et de parents qui se posent des questions générales du type :

- Pourquoi faire une licence en langues étrangères (LEA et LTMI, LLCER) ? et quelles suites possibles ?
- Pourquoi faire une licence en ADS (théâtre, cinéma...) et quelles suites possibles ?
- Pourquoi faire une licence en lettres et sciences du langage ?

Sylvie Hanote demande pourquoi on a demandé aux responsables de formation de choisir obligatoirement un créneau le matin et l'après-midi.

Stéphane Bikialo répond que cela n'est en rien une obligation.

Pour information, la nuit des Masters se tiendra le mercredi 19 février 2025 à partir de 18h.

8) Point Relations internationales

Au vu de l'heure tardive, le point 8) sur les relations internationales est reporté au prochain conseil pour laisser la place au point 9) de l'ordre du jour sur la commission de la pédagogie.

9) Point commission pédagogie

Ariane Le Moing revient sur les modifications de maquettes et de MCC pour l'UFR qui seront transmises à l'UP. Il s'agit souvent de modifications mineures, comme cela avait été préconisé, avec parfois la remise dans le cadrage de pratiques qui ne l'étaient pas (ex. UE4 qui ne respectaient le volume horaire), ce qui n'a pas empêché un travail important de récolte des données et de saisie de la part d'A. Le Moing et A. Guénéguou.

Quelques points d'information :

Le passage aux compétences en SDL a eu un impact sur les autres UE4 qui passent toutes en contrôle continu strict avec absence de 2^{ème} session.

Ariane Le Moing précise que la maquette pour la préparation à l'agrégation d'espagnol a été finalisée et les MCC saisies (sous réserve de validation à venir en conseil d'UFR). Pendant le conseil, une demande de modification de la part du département d'espagnol est faite mais il est malheureusement impossible de la prendre en compte puisque les maquettes doivent être transmises le lendemain.

Ariane Le Moing précise en revanche qu'il est possible, pour les responsables des formations, de modifier les intitulés de cours et leur descriptif tout au long de l'année. Il s'agit bien de la modification des intitulés de cours et de leur descriptif et seulement ces informations-là. Tout changement de maquette et de MCC doit en revanche passer devant le conseil d'UFR et, le cas échéant, devant la CFVU.

D'autres points ont été discutés lors de la dernière commission de la pédagogie :

1) En lien avec les départs de nos étudiant.e.s à l'étranger (étudiant.e.s sortant.e.s)

Il s'avère en effet que les pratiques sont très diverses, sur 2 points notamment :

a- Dans certaines formations, notamment en lettres sciences politiques dans le cadre du départ obligatoire au S4, une seule note (moyenne des notes obtenues par l'étudiant.e dans l'université d'accueil) est saisie au semestre. Dans d'autres cas, les notes sont saisies à l'UE. Un travail d'homogénéisation des pratiques est nécessaire.

b- De la même manière, les pratiques de conversion des notes est parfois très disparate. Il faudra réfléchir à des modalités plus homogènes.

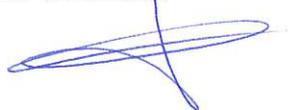
2) En lien avec les étudiants internationaux accueillis dans notre UFR (étudiant.e.s entrant.e.s) :

La proposition faite serait de créer des UE « RI » qui regrouperaient des cours qui sont régulièrement choisis par les étudiant.e.s entrant.e.s. En effet, notre offre de formation est très dense associée à un nombre d'ECTS très variable et des règles également diverses (obligation de suivre les CM et les TD d'une même matière/UE, ou pas). Cela rend les choses très complexes pour les étudiant.e.s entrant.e.s et pour les coordonnateurs des échanges. Réunir des matières spécifiques dans ces UE « RI » rendrait sans doute les choses plus simples. La discussion est en cours et des propositions seront faites au conseil.

Stéphane Bikialo précise que notre offre de formation est en effet particulièrement « éclatée » et qu'il faudra penser à la rendre plus compacte dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

La séance est close à 18h00.

Les secrétaires de séance :
Céline GUILLEE



Le directeur,
Stéphane BIKIALO



